

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTERRE**

Nombre de Membres :

En exercice : 11 L'an deux mille vingt et un le 28 Octobre à 18 H 00, le Conseil Municipal,
Présents : 8 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
Votants : 10 habituel de ses séances, sous la présidence de **M. THEIL Raymond, Maire**

Date de la convocation : 22 octobre 2021

Présents : Mrs THEIL (Maire), BAELDE, CRAMPE, GAILLARDOU, GUIGUE-MESSET (procuration à BAELDE), MENDEZ (procuration à THEIL), SANYOU, Mmes LE BALC'H, MOLTENI, PELLETIER

Absent : M. CRAMPE

Secrétaire de séance : Mme PELLETIER

Objet : Consultation sur le projet de plan de prévention des risques de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services de la Direction Départementales des Territoires (DDT) ont établi un projet de prévention des risques concernant notre commune en vue de l'organisation d'une enquête publique.

Dans le cadre de la procédure prévue par le code de l'environnement pour l'élaboration des PPR, le projet est soumis à l'avis du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance du projet du PPR et après en avoir délibéré le conseil municipal :

- demande au service de la DDT de modifier la zone T13 actuellement en rouge en zone bleue T3, identique à la commune de Luz-St-Sauveur afin de permettre la création d'une liaison entre les 2 communes.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
ou Sous-Préfecture le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A ESTERRE,

Le Maire,

THEIL Raymond

